

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 8 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Christiane DENIS, M Stéphane MORZADEC, M Sébastien CHIRAUX, M. Maximilien LE FEUR.

ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION : Mme Laurence BLANCHARD à Mme Christiane DENIS

ABSENT(S/ES) M Ludovic L'HOPITAL, M Antoine QUERO, M Guillaume LOISEAU, Mme Yvane BRUYERE, Mme Stéphanie LE GOÏC, Mme Yvane BRUYERE, Mme Kate HUSBAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 8
- votants : 9

Ordre du Jour :

- 1) Demande de subventions**
- 2) Programme routier complémentaire**
- 3) Mise à jour du tableau des effectifs**
- 4) Petite enfance (compte rendu de réunion)**
- 5) Location salle des fêtes**
- 6) Questions diverses**

****La séance est ouverte à 18 H****

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.

Pas d'observation ; le compte rendu 10 juin 2025 est adopté

01-08072025 – Demandes de subventions

Monsieur Le Maire fait part d'une demande de subvention pour un voyage scolaire de la part d'une famille de Plélauff pour ses enfants qui ont séjourné du 10 au 15 mars 2025 en Angleterre pour l'un, et du 14 au 16 mai pour l'autre en Normandie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité alloue une subvention de 50 € par enfant à cette famille soit la somme de 100€.

Subvention COMITE DES FETES :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil que lors du conseil municipal en date du 28 novembre 2023, il avait été stipulé que « La commune prendrait à sa charge tous les frais de l'organisation et laisserait à l'Entente Cycliste Rostrenoise le soin de choisir le circuit, prévoir l'assurance et la publicité pour cet événement. »

Il propose au conseil de verser une subvention de 165€ au comité des fêtes couvrant ainsi les dépenses engagées auprès des bénévoles ayant assuré la sécurisation des carrefours à savoir 1 sandwich + 1 consommation soit un total de 165€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, ladite subvention.

Subvention PLB

Considérant l'investissement de « La Pierre Le Bigaut » contre la maladie de la mucoviscidose, Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'allouer une subvention de 100€ à cette association humanitaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, ladite subvention.

02-08072025- programme voirie complémentaire

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait possible de réaliser un programme complémentaire de voirie et suggère à ce propos de restaurer la rue du Château d'eau.

Une pré-analyse a été réalisée.

Désignation	U	Quantité
A) Route du Château d'eau (370 ml*4,20 ml)		
1) Signalisation de chantier	ft	1,00
2) Délignage des accotements de chaussée	ml	350,00
3) Engravure de chaussée	ml	90,00
4) Balayage de chaussée	m ²	1 676,00
5) Mise à la cote de bouche à clé eau potable	u	6,00
6) Mise à la cote de tampon sur regard de visite	E,U	4,00
7) Couche d'accrochage	m ²	1 676,00
8) Enrobés à chaud 0/10 à raison de 120 kg/m²	m ²	1 676,00
9) Calage d'accotement en g.n.t.a. 0/20	ml	700,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce programme complémentaire de voirie et autorise Monsieur Le Maire à consulter les entreprises afférentes.

03-08072025 -Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessaire mise à jour du tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publiques territoriales

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de chaque collectivité ou de l'établissement

Vu l'arrêté du Maire en date du 30 mai 2025 actant la titularisation de Monsieur Thierry KUBASIK

Vu le tableau des effectifs de la collectivité

M. Le Maire propose la mise à jour dudit tableau telle que présentée ci-dessous

Tableau des Effectifs

Situation au 1^{er} juillet 2022

EFFECTIF	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Service Administratif				
1	C	Adjoint administratif	Adjoint Administratif	35 H
1	C	Adjoint administratif principal	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	35H
Services Techniques				
1	C	Agent de Maîtrise	Adjoint technique polyvalent	35 H
		Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique polyvalent	35 H
1	C	Adjoint technique contractuel	Adjoint technique polyvalent	35 H
Personnel de service				
1	C	Agent Technique	Service	8H
1	C	Agent Technique	Service	4h

Proposition à compter du 8 juillet 2025

EFFECTIF	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Service Administratif				
1	C	Adjoint administratif	Adjoint Administratif	35 H
Services Techniques				
1	C	Agent de Maîtrise	Adjoint technique polyvalent	35 H
1		Adjoint technique	Adjoint technique polyvalent	35 H
Personnel de service				
1	C	Agent Technique	Service	10 H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise à jour des effectifs telle que proposée.

04-08072025 – Petite enfance

Monsieur Gilles Le Gall, adjoint au Maire fit un compte rendu au conseil municipal de différentes réunions qui ont eu lieu sur la petite enfance sur l'ensemble de la communauté des communes CCKB.

Il a été fait un constat et des solutions pour une amélioration de la prise en charge des plus petits.

Le constat est le suivant : il faut créer 48 places de garde dont 8 en collectif pour l'ensemble de la CCKB.

Il existe des partenaires dont la CAF et la MSA.

L'idéal serait de créer un guichet unique et une crèche de 20 places réparties sur 4 pôles.

La demande est importante notamment pour la halte garderie, la micro-chèche et le jardin d'enfant.

05-08072025 – location salle des fêtes

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de problèmes liés à la location de la salle des fêtes à la journée et aussi sur le week-end.

Lors d'une location pour le week-end les clés sont remises le vendredi matin et elles sont récupérées le lundi, or la salle doit être libérée le dimanche soir.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal une location à la journée du lundi au vendredi midi uniquement.

Pour que cela soit plus juste il est envisagé la pose d'un sous compteur afin de mieux contrôler la consommation pour le chauffage.

06-08072025- Questions diverses

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal une application appelée Mon Village qui vise à informer les administrés sur leur téléphone portable.

Une visite de l'entreprise Breizh Oasis située au village de Bochacoat est envisagée durant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10